

ACCOMPAGNEMENT A LA DEMANDE DE SUBVENTION

La **demande de subventions** est une démarche souvent essentielle au développement de petites associations, mais elle s'accompagne de tout un lot de peurs, de syndrome d'imposture ou de sentiments d'incompétence technique qui freinent son accessibilité. Lorsqu'une personne maîtrise cet art dans un collectif, tous les autres lui confient cette tâche et cette responsabilité avec soulagement.

Nous pensons que **toute personne peut réussir une demande de subvention si elle est bien accompagnée**. Nous pensons également que la diffusion de cette compétence dans nos associations et collectifs nourrit les dynamiques de gouvernance partagée et d'autogestion. Elle permettra enfin de renforcer notre pouvoir d'agir, et d'encourager la création de nouvelles structures ou de nouveaux projets enthousiasmants.

Pour cela l'association d'éducation populaire de Valence, CEPES, propose **deux sessions de travail** (5 heures au total) pour expérimenter ensemble une demande de subvention. Nous prendrons appui sur la subvention FDVA (Fonds de développement de la vie associative) et composerons ensemble une ou plusieurs demandes pour l'année 2024 pour votre association (volets « formation des bénévoles » et « développement de nouveaux projets »). L'une de ces demandes permettra de couvrir les frais liés à la formation (voir détail plus bas).

Ces sessions auront lieu à Valence ou Bourg-lès-Valence, pour 5 heures de formation réparties en deux temps :

2 heures d'initiation : (créneau au choix)

- **mercredi 17 janvier de 18h à 20h**
- **mercredi 24 janvier de 14h30 à 16h30**

3 heures de pratique : (créneau au choix)

- **mardi 6 février de 18h à 21h**
- **mercredi 7 février de 14h à 17h**

Conditions de participation :

- être impliqué.e dans une association loi 1901 témoignant d'au moins un an d'existence
- avoir l'accord du Conseil d'administration pour réaliser cette demande de subvention
- votre association doit être considérée comme petite ou moyenne (moins de 5 ETP)
- votre association doit accepter de signer le Contrat d'Engagement Républicain
- participer aux deux sessions de la formation
- 1 à 4 participant.es par association

Si vous ne remplissez pas ces conditions, ou pour toute question concernant l'inscription, contactez-nous : cepes@mailo.com

Objectifs de la formation :

- appréhender concrètement la demande de subventions
- se projeter dans les besoins et les projets de son association
- se familiariser avec les pré-requis et les engagements d'une demande de subventions
- appréhender un budget comptable de projet
- réaliser une ou plusieurs demandes de subvention FDVA pour son association

Contenu de la formation :

- 1ère session (2h): découvrir le FDVA, les possibilités de demandes de financement, arpentage des documents officiels, focus sur les besoins de chaque association.
- 2ème session (3h) : partage d'exemples, initiation à la rédaction institutionnelle, co-accompagnement dans la rédaction des demandes, construction d'un budget suivant la comptabilité publique, et étapes suivantes.

Financement de la formation :

- Nous évaluons le tarif de cette formation à 650€.
- Nous vous proposons de déposer, dans le cadre de la formation, une demande dédiée à cet accompagnement à la demande de financements. Votre demande, si elle est acceptée, couvrira l'ensemble des frais de votre participation à la formation. La prestation vous sera par la suite facturée par CEPES.
- Si votre demande est rejetée par le FDVA, nous vous proposons une contribution à hauteur de 100€ par association.

→ [Je m'inscris sur ce lien](#)

*Pour toute question, nous contacter : cepes@mailo.com ou au 06.78.69.28.81
Association CEPES – SIRET 910 275 932 00010*